

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jessie larouche](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a9a15bc17bf0c8346fe61838>

Date d'obtention : 2024-01-29 20:32:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- rencontrer individuellement la personne qui vient dénoncer la situation (si c'est un jeune de notre école).
- 2- Remplir la grille d'évaluation de l'incident avec la personne (faire attention à la formulation de nos questions et ne jamais regarder nous-même les photos).
- 3a- Rencontrer individuellement les autres élèves victimes ou témoins de la situation, remplir cette même grille avec eux et les sensibiliser quant à la protection de la vie privée de la victime.
- 3b- formuler une hypothèse basé sur notre jugement professionnel basé sur les faits récoltés afin d'identifier s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif.
- 4a- S'il s'agit d'un acte impulsif: Rencontrer individuellement l'instigateur afin d'obtenir sa version des faits puis réévaluer notre jugement professionnel à la lumière de ces informations puis communiquer avec le service de police.
- 4b-S'il s'agit d'un acte criminel: confisquer l'appareil électronique du jeune en cause et laisser les policier poser les questions.
- 5- communiquer avec les parents des jeunes impliqués dans la situation
- 6-Signalement à la protection de la jeunesse s'il y a lieu.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Elles m'ont amenés à remettre en question ma compréhension de l'étendue du rôle de l'intervenant scolaire par rapport aux policiers et les limites de celles-ci en fonction de la situation. Par exemple, les mises en situations m'ont permis de comprendre que si l'information est rapportée par un tiers de l'école cela demande notre intervention alors que si une information semblable est rapportée par un parent, bien que cela concerne un élève de l'école nous ne soyons pas sûr de préjudice au sein du milieu scolaire alors là c'est plus dans la cour des policiers. Un autre exemple est dans la mise en situation où le jeune aurait commis un acte criminel j'ai compris que l'intervention des policiers auprès de ce jeune remplace l'intervention des intervenants afin de ne pas nuire à l'enquête. Chose que j'ai compris uniquement en remplissant les mises en situation.

De plus, je retiens que chaque situation est complexe et unique et que le protocole s'adapte à l'unicité de chacun de ses situations afin de préserver l'intégrité des élèves impliqués et assurer une réponse rapide afin d'éviter la propagation. Si le protocole ne s'applique pas à la situation nous pouvons toujours nous référer aux politiques de l'établissement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

En plus du savoir-être que cela demande de rencontrer les élèves individuellement sans leur porter préjudice, je crois que le jugement professionnel qui permet d'estimer la nature des activités (malveillante ou impulsive) est délicat vu les impacts que cela peut avoir sur le reste du déroulement de l'intervention. Ce jugement influencera qui rencontre l'instigateur et la suite des procédures alors tout repose sur l'importance de recueillir initialement les faits le plus juste possibles.